



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Gestion des comptes à recevoir

LA VILLE NOUVELLE DE LÉVIS PERFORME MIEUX QUE L'ENSEMBLE DES EX-MUNICIPALITÉS ET QUE LA MOYENNE DES VILLES DE PLUS DE 100 000 HABITANTS AU QUÉBEC

Lévis, 1^{er} juin 2004. - En matière de perception des sommes qui lui sont dues, la Ville nouvelle de Lévis a une meilleure performance que n'avait l'ensemble des ex-municipalités qui forment son territoire et que la moyenne des villes de plus de 100 000 habitants au Québec.

Le maire de Lévis, M. Jean Garon, et le président du Comité des Finances, M. Alain Lemaire, ont tenu à faire cette mise au point en réponse aux critiques de conseillers indépendants, qui, six mois après la publication de ces données, se scandalisent de l'existence de comptes à recevoir totalisant 17 234 300 \$ ou 138 \$ par habitant, en date du 31 décembre 2002.

Or, par rapport à la situation prévalant au 31 décembre 2001, dans l'ensemble des dix ex-municipalités qui forment maintenant le territoire de Lévis, il s'agit d'une diminution de 641 000 \$ ou de 5 \$ par habitant. Dans le cas précis de l'ex-ville de Saint-Romuald, où M. Pierre Gagné était échevin, le total des comptes à recevoir était de 2 837 000 \$ ou 256 \$ par habitant à la fin de 2001, presque le double de la situation que dénonce le conseiller indépendant. Dans l'ex-municipalité de Lévis, où le conseiller Jean-Claude Bouchard était responsable des finances, le total des comptes à recevoir par habitant était quant à lui de 184 \$ par habitant, soit 33% de plus que sous la Ville nouvelle.

En utilisant l'indicateur employé par le ministère de Affaires municipales, du Sport et du Loisir pour comparer les villes entre elles, soit le rapport entre le total des comptes à percevoir et la valeur des actifs d'une municipalité, la Ville nouvelle de Lévis fait également bonne figure avec un taux de 3,3% au 31 décembre 2002 alors que la moyenne des villes de plus de 100 000 habitants était de 3,7% à cette date. Appliqué à la situation des ex-municipalités au 31 décembre 2001, cet indicateur était de 3,8%.

Au 31 décembre 2003, la situation s'est encore améliorée. Selon les données dont dispose la Direction des finances, le total des comptes à recevoir était à cette date de 16,8 M \$, en baisse de

DIRECTION DES COMMUNICATIONS

2210, chemin du Fleuve, bureau 101, Saint-Romuald (Québec) G6W 1Y5

500 000 \$ sur l'année précédente et de 1,1 M\$ sur 2001.

« Où est donc le problème que dénoncent les conseillers indépendants », s'est demandé M. Lemaire qui a rappelé qu'en 2002, première année de son existence, la Ville a enregistré un important surplus budgétaire de 5,4 millions de dollars, sans hausse globale de taxes. « C'est peut-être cette performance qui les chagrine et les amène à soulever de faux problèmes », ajoute le président du Comité des finances.

Un processus rigoureux

M. Garon a souligné que l'ensemble des comptes à recevoir fait l'objet d'un suivi rigoureux : la liste des comptes est tenue à jour – un taux d'intérêt de 15% prévu par règlement est comptabilisé scrupuleusement – des ententes de paiement peuvent être prises avec tout débiteur qui le demande – des procédures de ventes pour recouvrement de taxes sont enclenchées lorsque nécessaire, etc...

« Les comptes à recevoir font partie du patrimoine de la Ville et, à ce titre, appartiennent à l'ensemble des citoyens », a déclaré M. Garon qui a rappelé que depuis 2000, les créances de taxes municipales ont préséance sur tous les autres en cas de faillite. « Cet actif est bien protégé et bien géré et la Ville nouvelle de Lévis n'a pas de leçon à recevoir à ce chapitre », a conclu M. Garon.